



Contribution à l'actualisation de la stratégie française

« Genre et développement »

Avis n°2013-0604-INT-003 publié le 05 juin 2013

Sur proposition de la Commission

Droits des femmes et enjeux internationaux et européens

présidée par **Maxime FOREST**

Rapporteur : **Serge RABIER**



1. Le 10 janvier 2013, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) et la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) ont remis à Pascal Canfin, ministre délégué en charge de la Coopération, et à Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement, le premier rapport d'évaluation du Document d'Orientation Stratégique (DOS) « Genre », adopté en 2007. Ce rapport poursuivait deux objectifs : réaliser un premier état des lieux de la prise en compte du genre dans cette politique de coopération et faire des recommandations en vue de la révision de cette stratégie.

2. Le 30 avril dernier, s'est tenue la première réunion d'« actualisation de la stratégie genre et développement » afin de réfléchir, avec l'ensemble des acteurs et actrices de cette politique (des représentant-e-s du ministère des Affaires étrangères, du ministère des Droits des femmes, de l'Agence Française de développement, de France Expertise Internationale, d'ONG et des expert-e-s indépendants), à des propositions opérationnelles faisant suite aux recommandations issues de l'évaluation. Le prochain rendez-vous aura lieu le 7 juin et aura pour ordre du jour la discussion du projet de document d'orientation stratégique.

3. Le premier DOS « Genre » a conduit à impulser, en France, une dynamique nouvelle, genrée, dans le secteur de la coopération internationale et du développement. Le prochain DOS doit permettre la concrétisation de cette démarche et comprendre une dimension plus opérationnelle, là où la première édition était plus intentionnelle. Mais avant que le projet de la nouvelle stratégie soit présenté à discussion, **les membres de la commission « Droits des femmes et enjeux internationaux et européens » appellent à une grande vigilance sur plusieurs points essentiels :**

① Poursuivre un **portage politique fort** afin que l'égalité entre les femmes et les hommes soit au cœur de la stratégie française de coopération et d'aide au développement.

Ce portage politique, essentiel, doit pouvoir se retrouver à tous les niveaux décisionnaires pour produire tous ses effets. C'est pourquoi, il est important d' :

② **Impliquer et responsabiliser l'ensemble des acteurs et actrices**, à la fois du ministère des affaires étrangères, de l'Agence française de développement mais aussi des ONG. **Cette implication est essentielle à toutes les étapes d'élaboration d'une politique comme à celles de son suivi et de son évaluation.**

③ **Renforcer les capacités** d'action afin d'assurer l'intégration transversale de l'approche de genre :

► *en augmentant les **crédits dédiés par la France à cet objectif** :*

▪ en favorisant une approche systématiquement genrée de l'aide publique au développement (APD) et, en conséquence, en prévoyant un pourcentage plus important de l'APD consacré aux actions genrées ;

▪ en allouant un budget plus important aux contributions de la France aux fonds internationaux, en particulier, sa contribution au fonctionnement d'ONU-Femmes et du FNUAP ;

▪ en poursuivant la dotation de fonds sociaux de développement (FSD) et fonds de solidarité prioritaire (FSP) sur des actions ciblées pour les femmes afin de parvenir à une égalité de genre ;

▪ en intégrant clairement des critères de genre à toutes les étapes des projets (depuis la conception jusqu'à l'évaluation) des FSD et FSP ;

- *en réfléchissant à d'autres modalités de financement pour soutenir les associations spécialistes des questions « genre et développement ».*
- ▶ *en mobilisant des fonds extérieurs via des bailleurs multilatéraux et en particulier l'Union européenne ;*
- ▶ *en nommant et structurant un **réseau de « référent-e-s genre » dédié-e-s et correspondant-e-s** dans toutes les structures et à tous les niveaux d'intervention, tant à l'échelon central que dans les postes diplomatiques ou dans les agences de l'AFD ;*
- ▶ *en assurant la **formation de l'ensemble des acteurs et actrices du développement**, en développant des **outils** et des **méthodes** propres à l'intégration du genre dans la politique française de coopération et d'aide au développement ;*
- ▶ *en soutenant le **développement de la recherche « genre et développement »**, (travaux et enseignements universitaires) afin de favoriser l'émergence d'expertise et de faciliter la diffusion et la compréhension des données et analyses produites dans ce domaine ;*
- ▶ *en capitalisant les expériences, par l'association aux réflexions sur le DOS, des opérateurs sectoriels ayant déjà conduit des actions de coopération genrées ou spécifiques, tels le GIP Inter, le GIP ESTHER, l'ADECRI.*

Enfin, quatrième priorité pour une politique genrée :

④ **Développer et utiliser des indicateurs permettant l'évaluation** des actions menées et de la part consacrée au genre dans l'aide publique au développement, pour s'assurer :

- En amont, dans le cadre d'une « budgétisation sensible au genre », mobilisant à la fois les ministères des affaires étrangères et de l'économie et des finances, que la question du genre est suffisamment prise en compte dans l'APD ;
- En aval, dans le suivi et l'évaluation des projets soutenus, que les objectifs poursuivis en matière de genre sont atteints, que les montants alloués ont été mobilisés, et finalement, pour impulser un changement de société vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

4. La commission « **Droits des femmes et enjeux internationaux et européens** » recommande que le HCEfh, chaque année, à la date anniversaire de l'adoption de cette nouvelle stratégie :

- i. se voie remettre, par le ministère des affaires étrangères, une note de suivi de la mise en œuvre de la stratégie « genre et développement » ;*
- ii. organise une audition des personnes de haut niveau de représentation du ministère des affaires étrangères, du ministère des droits des femmes, de l'Agence française du développement, de France expertise internationale, du ministère de l'économie et des finances et de la plateforme « genre et développement » ;*
- iii. remette un avis intermédiaire annuel, sur la base des éléments ainsi réunis, diffusé sur le site du HCEfh, puis, à l'issue des trois ans, un rapport d'évaluation. Ce rapport d'évaluation est mis en ligne sur le site du ministère des affaires étrangères et diffusé à l'ensemble des acteurs concernés, tant au Parlement et dans les administrations centrales que dans les postes diplomatiques et les agences de l'AFD.*

Pour plus d'informations :

Suivez-nous sur **twitter** : **@HCEfh**

Découvrez les ressources et les travaux du HCEfh sur **notre site internet** :

www.haut-conseil-egalite.gouv.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information sur le site
<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/autres-rubriques/article/lettre-d-information>
et consultez les anciens numéros en ligne

Contactez-nous : haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr